

Résolution de la commission des finances: «Subvention au Centre d'accueil-Genève internationale et au Club suisse de la presse».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 9 septembre 2003, dans le rapport R-9 A

RÉSOLUTION

Considérant:

- l'importance politique, économique, culturelle et sociale de la Genève internationale pour la société genevoise;
- la nécessité de soutenir activement les activités internationales contribuant à défendre et promouvoir les droits humains individuels et collectifs, la solidarité et le développement durable;
- la nécessité de clarifier la répartition des tâches entre la Ville de Genève et les autres collectivités publiques concernées par la Genève internationale, en particulier l'Etat de Genève;
- la nécessité d'inclure dans la réflexion sur la Genève internationale une action concertée et durable pour l'intégration des populations d'origine étrangère, résidentes ou temporaires;
- la nécessité de disposer d'une politique claire dans ce domaine;
- la volonté du Conseil administratif de soutenir ce domaine d'activités, comme l'indique le discours de législature de juin 1999;
- l'engagement important de la Ville de Genève pour la réalisation de la Maison des associations;
- l'existence dans le budget de la Ville de Genève de nombreuses subventions et autres contributions touchant de près ou de loin ce secteur,

le Conseil municipal déclare:

- que la Ville de Genève doit jouer un rôle essentiel dans la promotion et le soutien à la Genève internationale, en participant activement aux différentes structures de coordination mises en place par l'Etat, la Confédération et les autres acteurs afin de favoriser les synergies, la complémentarité et la subsidiarité;
- que la Ville de Genève doit poursuivre son action de soutien aux engagements en faveur des droits fondamentaux des personnes et des peuples, notamment par le biais du budget de soutien à la coopération, représentant au moins 0,7%;
- que la Ville doit continuer à défendre et promouvoir, en collaboration avec les institutions publiques et privées, une politique de soutien exemplaire en matière d'accueil et d'intégration de l'ensemble des populations migrantes résidentes ou de passage, travailleurs migrants, membres de la Genève internationale, requérants d'asile.